



PROCES-VERBAL
de la
séance ordinaire du mardi 25 juin 2019

Présidence: Philippe Blaser

Ouverture: 19h00

Appel: 45 membres présents, 9 membres excusés, 1 membre non excusé

Excusés	
	Pauline Blaser
	Christian Hay
	Antonio Magallanes
	Valeria Mozzetti
	Jasmine Menamkat
	Denis Mézentin
	Nicolas Mivelaz
	Nicolo Carmelo
	Thomas Rigolet
Non Excusé	
	Brigitte Pittet

Le quorum est atteint: 82 %

Ordre du jour

1. Procès-verbal de la séance du 14 mai 2019.
2. Communications du Président.
3. Communications de la Municipalité:
Communiqué N° 25.
4. Gestion 2018. Rapport de la Cogest et prise de décision.
5. Comptes 2018. Rapport de la Cofin et prise de décision.
6. Dépôt de préavis 2016/2021 N° 38 – Adoption de la zone réservée sur les secteurs Val-Ombre, Bellevue, Châtelain et Closel. Traité par la CPU.
7. Dépôt de préavis 2016/2021 N° 39 – Adoption du plan de quartier « La Combe ». Traité par la CPU.
8. Dépôt de préavis 2016/2021 N° 40 – Adoption du plan de quartier « Le Rosey ». Traité par la CPU.
9. Election du bureau du Conseil communal 2019-2020.
Election d'un membre PLR à la Cofin.
10. Postulat: «Pour une administration communale moderne, flexible et attractive».
11. Interpellation : « Qui décide de l'aménagement du territoire rollois ? »
Interpellation : « Comment intégrer la mobilité douce au chantier de la Gare ? »
12. Associations intercommunales.
13. Divers et propositions individuelles.



En ouverture de séance le Président souhaite la bienvenue à chacun et fait voter l'ordre du jour. L'ordre du jour est accepté à la majorité.

1. Procès-verbal de la séance du 14 mai 2019.

Le procès-verbal est accepté à l'unanimité tel que présenté.

2. Communications du Président.

Ce dernier fait part de la démission de M. Rigolet de sa fonction de membre de la Cofin puis lit un communiqué de la Commune de Rolle relatif à la Galère qui va accoster dans les eaux rolloises afin de compléter l'attrait touristique de la ville, de Nyon Région et de La Côte. Sa restauration est prévue et à fin juin elle sera ancrée à proximité du Château pour souligner le 700^e et ses festivités, et recevra des visiteurs à son bord. A moyen terme elle pourrait devenir une attraction touristique et être un trait d'union entre les districts de Nyon et de Morges. Dans cet esprit un business plan est étudié.

3. Communications de la Municipalité.

M. Jaquet annonce la démission de M. Pascal Petter de son poste de secrétaire communal à fin septembre, ce que la Municipalité regrette.

Au sujet de la fusion il fait savoir que le Codir invite à une séance d'information sur l'avancement du projet qui se déroulera le 23 septembre au Château de Rolle. A cette occasion seront présentés les 24 articles qui constituent la convention de fusion élaborée par le Codir sur les recommandations des 10 groupes de travail qui ont œuvré durant une quarantaine de séances. Il faut savoir que parmi ces 24 articles figure celui qui fixe le taux d'imposition de la nouvelle commune. Il n'aura échappé à personne que les éléments financiers nécessaires à la fixation du taux d'imposition de la nouvelle commune ne sont pas réunis. Or dans le cadre de la future votation il s'agit d'un élément important et les citoyens doivent pouvoir se prononcer en toute connaissance de cause. Les articles alarmistes des médias sur la situation rolloise n'ont pas manqué de susciter une certaine inquiétude et cette problématique a interféré sur l'agenda du processus de fusion, sachant que dans le cadre de la fusion les finances de la commune de Rolle représentent plus du 90% du bilan des trois communes réunies. Le Codir a souhaité mettre le début de l'année 2019 au bénéfice d'une analyse approfondie de l'ensemble des éléments financiers impactant la fusion, ce qui a été fait par une délégation du Codir, et il ressort de ces travaux et de l'expertise mandatée par la commune de Rolle que parmi des facteurs exogènes pénalisant les finances de la commune, ressortent principalement ceux de la péréquation intercommunale. Alors que Rolle est une commune aux finances saines, elle subit davantage que d'autres les effets de bord dus au mode de calcul cantonal du fonds de solidarité intercommunal. La balle est pour l'instant dans le camp du Canton au travers de sa réforme du système de la péréquation. Ceci a pour conséquence, qu'en l'état et faute de réforme et de lisibilité sur la future participation des communes au fonds péréquatif, le taux d'imposition de la fusion ne peut raisonnablement être fixé. Dans le cadre d'une fusion, le taux d'imposition est l'un des points cruciaux à connaître pour l'acceptation du projet. Le Codir s'est prononcé pour la poursuite du projet de fusion mais suspend momentanément les travaux en attente des retours du Canton. Ceci tout en maintenant l'objectif d'une entrée en vigueur de la nouvelle commune pour la nouvelle législature au 1^{er} juillet 2021, éventuellement au 1^{er} janvier 2022 avec l'extension légale possible. Pour ce faire, le vote sur la fusion devra intervenir au plus tard en novembre 2020. Le Codir est convaincu que cette fusion reste la fusion du cœur mais il faut donner du temps au temps pour réunir tous les éléments de décision nécessaires afin que les habitants puissent se prononcer en toute connaissance de cause. Or un manque de visibilité sur les finances risque de focaliser les débats autour de ce point alors qu'il y a beaucoup d'autres sujets en jeu.

Le Syndic poursuit en évoquant la Galère... qui cherche à attirer l'attention sur le 700^e ainsi que sur la situation financière injuste de la commune car il y a beaucoup d'analogies entre ce navire et la commune qui symbolisent la situation rolloise. La Galère, rejetée de presque tous, semble se diriger vers une triste fin. Il songe à ceux qui l'ont construite, aux bénévoles qui l'ont fait vivre et au nouveau



comité. Ils ont le courage d'affronter les eaux troubles rolloises ainsi que la vindicte populaire, telle qu'elle apparaît sur les réseaux sociaux. Il apprécie qu'elle soit présente pour souligner le 700^e anniversaire, et la pétition qui circule servira de sondage; on verra ensuite quelle suite donner à son amarrage...

M. Echenard revient sur le mot pétition qui le concerne également... Une partie de l'avenue Général Guisan et le chemin Veyrassat ont été mis en sens unique pour faciliter la circulation durant les travaux de la rue des Quatre-Communes, et la Municipalité a mandaté un bureau d'ingénieurs-traffic pour juger du bien-fondé de la pérennisation de cette situation et favoriser la mobilité douce. Pour harmoniser et maintenir le sens unique un montant de Fr. 87'000.- est requis mais cette somme dépasse le budget communal dont il relève. De plus, une mise à l'enquête serait nécessaire. Après en avoir discuté en toute transparence avec des citoyens du secteur, il a eu la surprise, quelques jours plus tard, de recevoir une pétition signée par tous les habitants du chemin Veyrassat. Donc, comme la circulation ne se passe pas si mal sur l'avenue Général Guisan, la Municipalité a pris la décision de renoncer à ce sens unique et le secteur sera rétabli le lundi suivant en circulation à double sens

4. Rapport de gestion 2018 - Rapport de la Cogest.

Le rapporteur de la commission, Mme Beck, lit les conclusions du rapport de gestion de la Municipalité puis les vœux de la Cogest. Le Président ouvre la discussion sur les vœux:

Vœu 1 – A l'instar de ce qu'elle a prévu pour le bail de la terrasse « Il Pulcinella » le long du quai, la CoGest exprime le vœu que la Municipalité instaure systématiquement le recours à un appel d'offres au moment de chaque renouvellement de bail ou de contrat avec des prestataires externes.

Réponse de la Municipalité: *La Municipalité prend acte du vœu de la CoGest qu'elle observera lors de chaque changement de bail. Il convient toutefois de préciser que le renouvellement d'un bail à son échéance contractuelle n'est remis en question que si la Commune n'est pas satisfaite des prestations offertes.*

Le vote montre que la réponse de la Municipalité est acceptée à la majorité.

Vœu 2 – Sécurité informatique

Pour renforcer encore ce qui est déjà entrepris par la Municipalité, la CoGest suggère le recours à un audit externe, sur ce point, à intervalles réguliers.

Réponse de la Municipalité: *Ce vœu est accepté, assorti qu'il sera des lignes budgétaires à consentir par le Conseil communal (tabler sur quelque Fr. 20'000.- par audit), selon une fréquence qui reste bien entendu à déterminer.*

Le vote montre que la réponse de la Municipalité est acceptée à la majorité.

Vœu 3 – La CoGest encourage la Municipalité à renforcer sa proactivité dans la gestion du parc locatif, afin d'éviter au maximum les manques à gagner.

Réponse de la Municipalité: *La Municipalité ne peut qu'approuver la recommandation faite. Elle travaille à cet égard en étroite collaboration avec son prestataire de services, Cogestim à Rolle.*

Le vote montre que la réponse de la Municipalité est acceptée à la majorité.

Vœu 4 – Dans les questions relatives à la circulation, la CoGest estime qu'il serait judicieux que la CPU ou une commission consultative ad hoc soit associée aux réflexions de la commune.

Réponse de la Municipalité: *La question sera examinée de concert avec la CPU, d'ailleurs déjà étroitement associée à l'examen de résultats d'études de bureaux spécialisés (Transitec par exemple).*

Le vote montre que la réponse de la Municipalité est acceptée à la majorité.

Vœu 5 – La CoGest émet le vœu que la Municipalité mette en place des mesures organisationnelles pour éviter tous frais juridiques superflus lors de procédures juridiques.



Réponse de la Municipalité: *Eviter des frais de procédure, de quelque nature que ce soit, est bien un objectif que la Municipalité souhaiterait atteindre tout au long de l'année... Cette perspective est toutefois irréaliste lorsqu'elle est contrainte à « répondre » aux oppositions et recours que ses projets (plans de quartier notamment) peuvent susciter. Les mesures organisationnelles prises à ce jour correspondent finalement à la nature des dossiers attaqués, que la Municipalité transmet aux avocats qu'elle juge à même de répondre selon le type d'action entrepris contre ses décisions.*

Le vote montre que la réponse de la Municipalité est acceptée à la majorité.

Vœu 6 – Office du Tourisme

Une partie de la CoGest estime que l'ampleur des locaux dévolus à cet office est disproportionnée par rapport au volume des prestations fournies. Elle suggère que la Municipalité étudie une autre localisation, de manière à libérer la loge du château, en vue, par exemple, d'une utilisation rentable.

Réponse de la Municipalité: *Nyon Région Tourisme participe, dans le cadre d'un financement global des offices du tourisme du district, aux salaires des employés de l'office de Rolle, une participation financière qui inclut, implicitement, la location du site. Les 3 collaboratrices disposent d'une surface de travail de 16 m³ (hors surface d'accueil du public), sachant que l'étage supérieur du bâtiment est désormais dévolu à des expositions temporaires. S'agissant de la localisation de l'office, la Municipalité l'estime parfaitement adéquate, à proximité directe du Château, et n'envisage pas le transfert de ces locaux ailleurs dans la Commune.*

Le vote montre que la réponse de la Municipalité est acceptée à la majorité.

Vœu 7 – Par souci d'économie et d'écologie, la CoGest suggère que soit donnée la possibilité aux conseillers communaux qui le souhaitent de recevoir leurs documents uniquement sous forme électronique. Ils pourraient s'inscrire auprès du bureau du Conseil à cet effet.

Réponse de la Municipalité: *Cette proposition avait déjà été faite au cours d'une précédente législature, mais n'avait finalement pas rencontré le succès escompté. La gestion d'envois « papier » et par voie électronique (au regard notamment de fréquents changements d'adresses mail), se révèle délicate dans les faits. Mais la décision appartient au Conseil communal.*

Le vote montre que la réponse de la Municipalité est acceptée à l'unanimité.

Le rapporteur lit ensuite les conclusions du rapport de la Cogest et le Président ouvre la discussion sur le fond.

M. Bréchon intervient à propos des diverses procédures en cours ou terminées. On a appris la bonne issue pour la commune du procès Rivesrolle (il est mentionné dans le rapport de la Cogest que la société en cause devra rétrocéder un certain montant à la Commune), mais il aimerait savoir ce qui se passe du côté de Bellerive et pour deux procédures ouvertes au sujet du chantier de la Grand Rue par des commerçants. Il revient sur le cas de Riverolles afin de demander ce que ce dossier a coûté à la commune malgré la rétrocession d'environ Fr. 70'000.-.

M. Jaquet apportera des réponses lors du Conseil de septembre.

Mme Suva félicite la Municipalité et les auteurs du rapport pour leur travail très complet et intéressant, qui donne un bon aperçu de l'année écoulée.

Le Président ferme la discussion et passe au vote qui montre que les conclusions du rapport de Gestion 2018 sont acceptées à la majorité.

Au vote final la commission de gestion, à l'unanimité, accepte le rapport de gestion 2018 de la Municipalité et donne décharge à la Municipalité de Rolle de sa gestion 2018, et vous demande, Madame la Présidente, Mesdames et Messieurs les conseillers, de bien vouloir prendre la décision suivante:

Le Conseil communal de Rolle

- Vu le rapport de gestion présenté par la Municipalité



- Entendu le rapport de la Commission de gestion
- Considérant qu'il a été porté à l'ordre du jour,

Approuve

La gestion de l'exercice 2018 et en donne décharge aux organes responsables.

Le **rapport de gestion 2018** est accepté à la majorité.

Ainsi délibéré en séance le 25 juin 2019

5. Comptes 2018 – Rapport de la Cofin.

Mme Schlup, rapporteur, lit les conclusions du préavis puis celles du rapport, puis le Président passe en revue les points à tour de rôle et la parole n'étant pas demandée, ouvre la discussion sur le fond.

Mme Schmutz demande, en cas de refus des comptes, si la commune est mise sous tutelle.

Le Syndic explique qu'il n'y a pas de conséquence à refuser les comptes.

Mme Schmutz ajoute qu'elle a trouvé le rapport de la Cofin très intéressant.

Mme Bermejo Dubois tient à souligner la tenue des comptes par la Municipalité, dans lesquels on remarque l'effort accompli pour réaliser des économies, et les en félicite sachant que c'est un exercice compliqué.

M. Bréchon, en tant que membre de la Cofin ayant refusé les comptes, tient à préciser sa position puisqu'il avait tenu une position inverse sur le budget pour lequel il estimait qu'il fallait rester dans la légalité, mais cette fois il se réjouit d'être du côté des frondeurs. Il faut que le Canton écoute le message et il invite le Conseil à suivre la Cofin, même si cette démarche reste sans conséquence.

M. Founou se demande pourquoi on passe du temps à approuver les comptes et à en débattre, alors qu'il apprend aujourd'hui que l'approbation ou le refus est sans conséquence. Pourquoi continue-t-on à les traiter et à les accepter?

M. Deruaz explique que des processus sont séculaires malgré le fait que la société évolue très rapidement. Au début du 20^e siècle, quand on bouclait les comptes c'était à partir de chiffres définitifs et il y avait nécessité de les contrôler. La situation a bien changé, entre autres avec la création d'associations intercommunales qui ont les mêmes échéances que les communes pour boucler leurs comptes, et ce sont à présent des chiffres estimatifs qui figurent dans les budgets. En 2018 il y a eu la rétrocession d'ENJEU de Fr. 813'000.- sur l'exercice 2017 mais l'inverse pourrait aussi se produire. Les estimations fiscales ne sont que des estimations et les sommes encaissées par le Canton puis rétrocédées à la Commune le sont sur les estimations liées aux exercices précédents et sur les acomptes versés.

2018 est une année charnière, car pour les grosses sommes à placer à court terme il faudra payer des intérêts négatifs, ce qui est nouveau, alors que quand on verse de l'argent en trop au Canton, on ne paie pas d'intérêt négatif, c'est le Canton qui les paie. Les personnes qui pensent qu'elles devront payer moins d'impôts en 2018 que les acomptes versés n'ont aucune raison de faire recalculer les acomptes à la baisse. De plus, il y a eu l'annonce du Canton de mettre en œuvre la RIE III dès 2019, ce qui fait qu'au moment du bouclage 2018, les entreprises savent très bien que les bénéfices qu'elles réussiraient à reporter en 2019 leur coûteraient moins cher fiscalement puisque le taux d'imposition 2019 sur les bénéfices sera plus bas que le taux d'imposition 2018. La conjonction de ces deux paramètres fait que le risque que la Commune de Rolle doive rendre de l'argent au Canton, celui versé par les personnes morales lié aux acomptes, est relativement important, beaucoup plus que ces dernières années. Le problème est que la péréquation va se calculer sur les comptes tels que nous les accepterons ou refuserons. Evidemment qu'il y a un aspect symbolique à les refuser mais on pourra aussi répondre, si dans quelques années le Canton nous demande de rétrocéder des impôts



2018 mais qu'il ne nous rétrocédera pas la facture sociale que nous avons payée cette année, que l'on n'est pas d'accord, ce qui sera plus simple à plaider si nous avons refusé les comptes.

Nous n'avons pas la puissance administrative du Canton et nous devons vraisemblablement nous ranger à ses injonctions et négocier comme le petit face au grand. Par ailleurs, comme il est dit dans le rapport, ce refus n'est pas un refus des comptes.

Le Syndic remercie les deux commissions pour leur travail de contrôle et d'analyse qui est nécessaire.

Le Président clôt la discussion et passe au vote qui montre que les comptes communaux de l'exercice 2018 sont refusés à la majorité (unanimité moins une voix).

«Fondée sur le rapport, la Commission des finances, à l'unanimité de ses membres, vous demande, Monsieur le Président, Mesdames et Messieurs, de bien vouloir prendre les décisions suivantes:»

Le Conseil communal de Rolle

- Vu le rapport sur les comptes de la Municipalité du 6 mai 2019
- Entendu le rapport de la Commission permanente des finances
- Considérant que cet objet a été porté à l'ordre du jour

Décide

1. De refuser les comptes de la Commune de Rolle pour l'année 2018, tels que présentés
2. De donner décharge à la Commission permanente des finances de ce mandat

L'adoption des comptes communaux de l'exercice 2018 est refusée à la majorité.

Ainsi délibéré en séance le 25 juin 2019

8. Election du bureau du Conseil Communal 2019-2020.

Les candidatures sont les suivantes:

Présidence: Mme Laurence Bermejo-Dubois (VL)

1^{ère} vice-présidence: M. Giorgio Micello (PLR)

2^e vice-présidence: M. Patrick Bréchon (PSRV)

Il est procédé à ces élections par acclamations, cette manière de procéder étant acceptée à l'unanimité puisqu'une seule candidature est annoncée pour chaque fonction:

Présidence: Mme Laurence Bermejo-Dubois (VL) est élue.

Cette dernière prend la parole afin de remercier les conseillers de leur confiance et se réjouit de l'année à passer ensemble.

Vice-Présidence: M. Giorgio Micello est élu et il accepte cette élection avec grand plaisir ainsi que la collaboration avec la nouvelle Présidente.

Seconde vice-présidence: M. Patrick Bréchon est élu.

Le Président poursuit en procédant à l'élection des scrutateurs et scrutateurs suppléants pour lesquels les propositions sont les suivantes:

Scruteurs: David Savelli (PSRV), Cyrille Pelichet (UDC)

Scruteurs suppléants: Claudio Capriati (PSRV), Raphaël Chappuis (PLR)

Les scrutateurs et scrutateurs suppléants sont élus par acclamations.



9. Election d'un membre PLR à la Cofin.

M. Arthur Petit (PLR) est élu par acclamations en remplacement de M. Thomas Rigolet.

10. Postulat: «Pour une administration communale moderne, flexible et attractive.»

M. Joly explique que le dépôt de ce postulat est dû au monde qui change très vite et aux nouvelles méthodes de travail qui se mettent en place, entre autres dans les administrations à tous les niveaux. Il est essentiel que la Commune puisse se donner les moyens de relever les nouveaux défis et soit en accord avec son temps et les changements qui s'y produisent. C'est d'ailleurs également un enjeu pour l'attractivité de la Commune car les conditions cadres de travail sont très importantes. D'autre part le Conseil vient d'accepter un crédit pour un nouvel outil de travail informatique qui ouvre de nouvelles possibilités et qui permet de rentrer dans l'ère moderne de la gestion par le travail à distance, des horaires plus flexibles, le partage de places de travail. Ce ne sont pas tous les collaborateurs qui pourront bénéficier de ces améliorations, toutefois une réflexion autour de ces éléments permettra très certainement de trouver beaucoup de moyens intéressants pour l'ensemble des collaborateurs de la Commune. Les avantages seront observés par des déplacements réduits ou à des horaires moins saturés, par la qualité de vie avec moins de stress, par une vie sociale et associative plus riche, par l'efficacité qui se portera davantage sur la réalisation des tâches que sur celle des heures. Les bénéfices à retirer de cette souplesse profiteront à la fois aux employés et à la Commune.

Le Syndic confirme que la Municipalité s'est penchée sur ce postulat et a évalué que le nombre de collaborateurs rapidement concernés serait de moins d'une dizaine. Par ailleurs les quinze prochains mois seront consacrés à la mise en place du nouvel outil informatique ce qui ne permettra pas une prise en compte de ce postulat pour l'instant. Les efforts qui devraient pour l'instant être déployés pour la mise en place de ces nouvelles conditions de travail ne se justifient pas au vu de l'organisation de l'administration communale.

M. Joly pense que la plupart des administrations ou des entreprises qui ont mis en place ce type de changements, ou des services de l'État plutôt tertiaires, ne l'ont pas décrété du jour au lendemain. Ce qui est demandé est d'étudier la possibilité de le faire et de venir avec un temps d'analyse et une proposition. Ça ne coûte pas grand-chose si ce n'est un peu de temps et de la matière grise et de discussions avec les collaborateurs concernés. On serait surpris de voir à quel point un collaborateur auquel on propose ce type de modifications a beaucoup d'idées pour faire en sorte que son cadre de travail soit optimisé. Pas de chefs de projets, de consultants, de partenaires, de sous-traitants... la solution se trouve intramuros. Pas d'investissement financier mais la réponse qui pourrait être fournie viendrait conjointement avec la mise en œuvre du nouvel outil de travail et ouvrirait d'autres possibilités au niveau de la mise en œuvre. L'objectif n'est pas une mise en place d'ici à la fin de l'année mais que la Commune se demande comment elle peut travailler et fonctionner demain.

M. Deruaz invite au soutien du postulat car on est surpris de toutes les bonnes idées qui peuvent provenir des employés qui effectuent un travail avec des collègues en termes d'organisation pour être plus efficaces, mais pas seulement. Il pense que la mise en place du nouvel outil informatique, si on ne pense pas ce postulat en même temps, pourrait pâtir de certaines portes fermées au moment du paramétrage du nouvel outil informatique en n'ayant pas d'abord anticipé. Il pense que d'avoir l'ambition requise par le postulat lui semble vraiment fondamental. Au sujet de la fusion et de son report de six mois, on voit bien arriver potentiellement une administration multi-sites qui requerra une organisation du travail plus souple que l'actuelle. Il a été surpris par les services de conciergerie dans son institution qui ont pu mettre en place une organisation gérée entre eux qui leur donne satisfaction ainsi qu'à tous les utilisateurs. Ça ne se fait pas en trois jours et la Municipalité devra dire non à certaines propositions qui ne seront pas réalisables. Il trouverait dommage de refuser le postulat juste par crainte qu'il n'y ait que quelques employés concernés.



M. Roland n'est pas un opposant au télétravail qui est un concept d'avenir, mais il a quelques réticences pour cette idée par rapport à une administration. Il sait que l'un des problèmes correspond à l'administration vide, comme par exemple les municipaux, dont l'horaire est irrégulier, qui ont besoin d'un collaborateur sur place alors qu'il n'y en a aucun. Il estime par ailleurs qu'en acceptant le postulat le Conseil forcerait la main à la Municipalité en lui disant comment travailler. S'il y a un besoin, c'est aux Municipaux de venir avec une proposition. En outre comment cela pourrait-il être géré sachant que sur les cinq municipaux, les besoins et les avis sont différents.

M. Founou demande si des aménagements au niveau individuel sont possibles aujourd'hui ou si c'est fermé et est-ce que les collaborateurs ont déjà émis des besoins en rapport avec cette question.

Le Syndic répond que oui bien sûr, il est possible de partager des postes de travail car tous les emplois ne sont pas à 100% et par ailleurs aucune demande n'a été reçue ou transmise à ce jour par l'association du personnel.

M. Micello travaille dans une grande entreprise privée assez rigide sur son mode de fonctionnement et sur les horaires mis en place pour des raisons de sécurité, mais depuis plusieurs années la réflexion sur ce thème est arrivée par le biais des ressources humaines. Il est clair que l'impulsion doit venir des RH. Il pense que le chef de service des RH de la Commune devrait avoir entendu parler de ces nouvelles méthodes qui viennent de la base. C'est ensuite à la Municipalité de discerner ce qui est faisable ou pas. Il trouve qu'une dizaine de postes concernés représentent déjà un bon début pour une démarche de l'amélioration de l'utilisation du temps de travail et de la qualité de l'espace de travail. Il faut penser aux générations qui arrivent, qui ne conçoivent pas leur journée de travail telle que nous la concevons. Ils aimeraient pouvoir aménager leur temps de travail de façon plus souple; cette réflexion touche tout le monde.

M. Deruaz pense à la journée du 14 juin, sachant que ce type de proposition pour le personnel permet aux femmes d'augmenter leur activité ou de moins réduire leur taux d'activité pour des revenus plus décents et peut-être ainsi régler une partie des inégalités au niveau des caisses de pensions et de plans de carrières.

Le Syndic se pose la question de l'équité car si on offre à certains collaborateurs un confort de travail dû à des aménagements particuliers, d'autres n'en bénéficieront pas et il ne sait pas comment régler ce différentiel.

Le Président clôt le débat et passe au vote qui montre que ce postulat est accepté par 21 oui, 12 non et 6 abstentions.

11. Interpellation : « Qui décide de l'aménagement du territoire rollois ? »

Cette interpellation n'étant pas soutenue par 5 conseillers, elle n'est pas prise en compte.

11bis. Interpellation : « Comment intégrer la mobilité douce au chantier de la Gare ? »

Mme Rod a préparé cette interpellation dans l'objectif d'une réflexion globale sur la mobilité douce et son intégration dans la ville de Rolle, autant pour les piétons que pour les cyclistes. On peut commencer par le chantier de la Gare, puisqu'il est en cours, dans le cadre duquel certains projets du Conseil Intercommunal étaient prévus et validés avec des segments liés à la mobilité douce entre Perroy et A1 Center par exemple.

M. Echenard distingue le chantier de la Gare CFF qui est en fait la mise à niveau des infrastructures pour la mobilité réduite, du futur aménagement de l'avenue de la Gare côté sud des voies CFF. La Municipalité n'a pas encore attribué les travaux d'aménagement à un bureau d'ingénieurs pour étudier tout le réaménagement de ce secteur. Pour l'instant les projets du dicastère des travaux publics sont gelés. Le but est de savoir ce que l'on va faire sur l'avenue de la Gare et un bureau d'ingénieurs trafic



sera prochainement mandaté pour voir ce que l'on peut faire et le faire au mieux. Dans tous les projets que développe le département de l'urbanisme, la mobilité douce est prise en compte. De plus il est question que la CPU, ou une autre commission, intègre les projets liés à la circulation à Rolle. Il faut que la Municipalité adjuge à un bureau d'ingénieurs et ensuite il sera en mesure de donner plus d'informations. Le chantier de la Gare se terminera en fin d'année et il faudra alors prendre le relais et passer à la suite de l'aménagement de l'avenue de la Gare.

Mme Rod attendra donc une réponse complète aux trois points soulevés dans son interpellation.

12. Associations intercommunales.

Mme Vollenweider informe que lors du Conseil d'Enjeu du mois de juin les comptes et la gestion ont été acceptés pour les comptes scolaires et les bibliothèques et la différence sera restituée aux communes c'est-à-dire un montant de Fr. 932'714.- et pour l'accueil de jour un montant de Fr. 697'907.-. Deux préavis ont été acceptés, l'un pour un crédit de construction pour la création de 2 salles de classes supplémentaires dans le bâtiment C du Martinet et l'autre est une demande d'utilisation partielle des fonds de réserve pour réaliser un audit pour le bâtiment salle de gym, piscine (rénovation ou destruction et reconstruction).

Mme Rod, suite à sa présentation de janvier au sujet de l'eau jaune à Rolle, a demandé au comité du Sidere de nous tenir informés de l'avancée et de la mise en place de l'injection de soude dans le réseau. Elle désire obtenir un résumé annuel chaque année après l'été, des quantités de soude qui doivent être intégrées au réseau et comment la situation évolue au fil du temps.

M. Bréchon donne quelques informations au sujet du Conseil Interrégional. Lors de la séance du 20 juin les comptes et la gestion ont été acceptés pour la région de Nyon ainsi que 2 préavis; un de Fr. 67'000.- pour le renforcement de l'offre TP nocturne et Fr. 330'000.- en faveur des mesures de promotion pour la mobilité qui seront imputés sur le compte du fonds TP affecté.

Conseil intercommunal du 20 juin 2019 :

Préavis n°45-2019 – Comptes 2018 : accepté

Préavis n°46-2019 – Participation de CHF 67'000.- du Fonds TP au renforcement de l'offre TP nocturne dans le district de Nyon pour l'horaire 2020-2021 : accepté => Conséquence : 15 courses de bus nocturnes seront opérationnelles dès le 15 décembre 2019

Préavis n°47-2019 – Mesures de promotion pour la mobilité (CHF 330'000.- à imputer sur le compte du Fonds TP affecté) : accepté

Rapport de Gestion 2018 : accepté

Constitution et nomination d'une commission permanente DISREN chargée d'étudier les projets régionaux.

Dépôt de préavis :

Préavis 44-2019 – Étape 2020-2024 du DISREN

Préavis 49-2019 – DISREN - RDU Eysins

Préavis 52-2019 – DISREN- Soutien à l'équipement de production audiovisuelle du district

Informations :

Mise en place de 17 bornes signalétiques destinées à « booster » le tourisme régional

Voir également <https://regiondenyon.ch/wp-content/uploads/2019/01/CI-20190620-Informations-du-Comité-de-direction.pdf>

Prochain Conseil intercommunal : 26 septembre 2019

15. Propositions individuelles et divers.

Mme Bermejo-Dubois a reçu une photo du chantier qui est en cours près de l'école du Maupas, là où il y a un gros trafic de camionnettes en raison des travaux. Elle aimerait savoir qui est en charge de la sécurité des enfants car le secteur est devenu très dangereux. En termes de sécurité autour des



travaux, on constate un problème de sécurité en général. Pour vivre un grand moment d'émotion il faut circuler à vélo en sortant du train entre 17h00 et 18h00, direction nord, en essayant de descendre vers le lac, et surtout ne pas oublier son casque... Qui est en charge de la sécurité autour de chantiers privés et publics et qu'est-ce qui va être mis en place en particulier lorsqu'il s'agit d'enfants?

Mme Tecon répond qu'en principe la sécurité dépend de son dicastère et elle confirme que les problèmes sont récurrents au Maupas depuis le début du chantier. Il y a eu de multiples courriers recommandés, de présences sur place par la gendarmerie et la sécurité publique pour sensibiliser les parties prenantes. L'autre problème est celui de l'école du Maupas à cause des voitures qui déposent les enfants, la place de dépose-minute étant conçue pour deux véhicules et des minibus. Il se trouve qu'à présent c'est un grand bus qui utilise cette place de dépose qui n'est pas prévue pour lui. Il y a eu de multiples courriers échangés avec ENJEU par rapport à l'organisation des transports publics et c'est une lutte récurrente de présence sur place; on espère parvenir à une solution en changeant peut-être le choix des transports utilisés. Par rapport à la sécurité du chantier lui-même on a une personne, avec mandat extérieur, qui est chargée de contrôler les gros chantiers, autant par rapport aux ouvriers qui y travaillent que par rapport au public qui s'en approche.

M. Haldimann prend le relais et explique qu'un dispositif de pédibus sera mis en place pour ne plus avoir de problèmes avec les grands bus.

Mme Bermejo-Dubois revient sur la sécurité, sujet qui a déjà été évoqué au Conseil, mais trouve que l'on ne peut pas se contenter de l'envoi de courriers et de rappels des règles, il faut agir. De voir qu'il n'y a pas de prise de conscience du danger qui est représenté pour les enfants est grave, car la sécurité doit être optimale aux abords des écoles. Il faut y assurer une présence constante.

Mme Tecon constate que le trafic de camionnettes n'est pas sanctionnable; le problème est le même avec les camionnettes qui livrent la Coop et une société-mère avec laquelle il y a eu des accords sur le fonctionnement, mais ça ne fonctionne pas. On va également voir sur place, on écrit mais c'est difficile par rapport à la signalisation et tant qu'il n'y a pas de panneaux d'interdiction de circuler pour les camions on ne peut pas sanctionner. C'est là où c'est compliqué et la gendarmerie ne peut pas y passer sa journée; les enfants font également partie de cet exercice car ils se comportent aussi dangereusement que les camionnettes et la prise de conscience doit être générale. C'est vraiment compliqué.

Mme Devaud abonde dans le sens de Mme Bermejo-Dubois et est vraiment étonnée que dans cette commune personne n'ait l'autorité suffisante pour établir une zone tampon sans camionnettes par exemple. Il faut absolument faire quelque chose, on ne peut pas prendre le risque que des enfants soient accidentés. C'est inadmissible.

M. Joly revient sur le communiqué de la Municipalité où il est fait mention du prix du gaz, augmentation dont le montant n'est pas clair; s'agit-il d'un centime, d'un centime et demi... Est-il possible d'indiquer précisément le montant de l'augmentation car les chiffres sont confus.

M. Echenard signale que la baisse effective de l'époque était de 6.5 à 5 centimes mais au vu des derniers résultats la Municipalité a pris la décision de reporter la hausse de 1.5 centimes dès le 1^{er} juillet 2019. On espère que l'exercice sera bénéficiaire car on n'attendait pas la mauvaise surprise de l'année dernière. Il précise que le prix du gaz à Rolle est l'un des prix les plus favorables des communes de La Côte.

M. Tschudin a un problème avec ce compte gaz depuis des années. On a créé une réserve, soi-disant pour financer les travaux de la Grand Rue, réserve de 7,7 mios qui correspond à environ 2 ans-2 ans et demi de consommation de gaz pour toute la commune. On a, grâce à la Cofin, réussi à faire baisser le prix du gaz afin d'entamer cette réserve pour plus d'équité, et à présent on peut lire, sous le point 2 des communications municipales que cette réserve n'est pas affectée, qu'elle va passer dans le ménage communal et devenir un impôt. Pour lui ce sont deux ans de factures de gaz qui passent en impôt, il aurait dû choisir le mazout...



Mme Truc-Brenneisen remarque que quasiment tous les habitants de Rolle vont à la déchetterie au moins une fois par semaine ce qui signifie que chacun des foyers peut y amener son compost. On pourrait donc faire l'économie de la tournée du mardi, celle du compostable, et trouver une solution pour les personnes malades ou âgées.

M. Deruaz, à propos du communiqué de la Municipalité où il est fait mention d'un bilan intermédiaire des non-réponses des commissions et du Canton à propos de notre demande de traitement particulier, demande si de nouvelles informations ont été reçues entre temps.

Le Syndic indique qu'aucune réponse n'a été reçue à ce jour, ni de la Copar ni du Conseil d'Etat, et qu'un courrier de rappel leur a été adressé.

M. Deruaz rappelle que le délai pour quitter les associations de communes qui sont censées nous représenter à la Copar, est fixé au 30 juin. Il se demande si on n'attend pas cette date du 30 juin pour nous répondre afin que nous cotisions une année supplémentaire dans les associations. Est-ce que la Municipalité a anticipé la rédaction d'un courrier qui annonce notre démission?

Le Syndic mentionne que la Municipalité s'est longuement penchée sur la question de la démission à fin juin, et il a été convenu qu'en cas de non-réponse elle ne démissionnerait tout de même pas, mais ce ne sera que partie remise. En participant à une réunion de l'Union des Communes Vaudoises il a évoqué une éventuelle démission de la commune mais n'a reçu pour réponse qu'un haussement d'épaules... et a compris qu'elle ne pèserait pas lourd. De toute façon, une fois les réponses reçues cette question sera envisagée.

M. Paley trouve que l'on pourrait au moins démissionner de l'une des deux associations.

Le Syndic précise que si démission il y a, ce sera de toutes.

Mme Bermejo-Dubois est dubitative par rapport à cette décision et demande ce qui retient la Municipalité de démissionner puisqu'on n'a plus envie d'y être.

Le Syndic estime qu'il faudra se donner le temps de l'analyse après avoir reçu la réponse, et cette décision est un choix.

M. Bréchon tient le même discours que celui qu'il tient à de nombreux collègues par rapport à Nyon Région. Il pense qu'on est beaucoup plus utile à l'intérieur pour modifier les structures et les corriger, qu'à l'extérieur. C'est un peu facile de dire qu'ils ne répondent pas à nos questions alors on s'en va. Restons par exemple à l'UCV et essayons de travailler avec les autres et de les influencer, sachant que la Municipalité s'est attelée à les convaincre.

M. Monod trouve, que puisque l'État nous renvoie à l'ACV et à l'UCV, en dégageant en touche et en nous disant de nous débrouiller, le fait de sortir de ces instances ferait que nous n'aurions plus d'interlocuteurs et l'État serait donc forcé de discuter avec la commune de Rolle, directement. Cette manœuvre pourrait nous faire gagner du temps pour régler le problème de la péréquation.

Le Syndic précise que c'est la Copar à laquelle la Commune s'est adressée (Communauté paritaire), qui a apporté une réponse transmise au Conseil d'État et à présent la réponse du Conseil d'État est attendue... mais surtout la Municipalité ne lâchera pas!

Mme Rod est surprise de la levée de boucliers contre la Galère et a entendu les propos du Syndic qui relève que la pétition servira de prise de température. Elle trouve dommage que la Municipalité soit dans une position passive sur ce sujet car il serait plus intéressant d'être proactifs en présentant les avantages et les inconvénients de la venue de ce bâtiment dans nos eaux, et de mesurer ses divers impacts financiers sur les infrastructures nécessaires, sur la faune, la flore. Cela pourrait clarifier la situation et éviter que les gens ne réagissent que par un levier émotionnel.

Mme Suva rejoint Mme Rod et se dit qu'il ne faut pas oublier la majorité silencieuse car quelques frondeurs sur les réseaux sociaux ne représentent pas la population rolloise.



Le Syndic rappelle qu'on est en phase 1 c'est-à-dire une action « 700e » et la suite est en discussion. Le site est très complexe et beaucoup d'études devront être menées. De plus ce projet n'est pas celui de la Commune mais celui de l'Association de la Galère. La Commune n'étant pas porteuse du projet elle ne communique pas mais observe. C'est encore tout frais et le dialogue avec l'Association n'est pas encore établi. Pour l'instant c'est la pause estivale, la Galère est là, les gens vont s'exprimer. Par ailleurs si elle ne prend pas ses quartiers à Rolle, elle n'aura nul endroit où se rendre. Tout est à réfléchir et on ne peut pas s'avancer dans la communication pour l'instant.

M. Tschudin a remarqué que dans le rapport de gestion il est question de la fontaine du centre-ville qui doit être de retour pour le 700^e. Où en est-on avec cette fontaine ?

Mme Choulât Pugnale annonce qu'elle sera reposée en septembre 2019.

Mme Truc Brenneisen n'a pas compris jusqu'à quand la Galère restera là où elle est pour l'instant.

Le Syndic explique que la Galère peut rester où elle est jusqu'en décembre 2020, selon autorisation du Canton parce qu'elle doit être rénovée. Encore un long chemin avant de savoir où elle ira et comment. Rolle lui convient bien parce qu'il y a peu de palafittes, sauf autour de l'Ile, ce qui était par contre un problème à Morges.

M. Joly demande s'il a bien compris que c'est le Canton qui décide où amarrer la Galère.

Le Syndic précise que c'est le Service de l'Environnement, et malheureusement le site choisi est un site de pêche.

M. Echenard prend la parole pour annoncer sa démission de sa fonction de conseiller municipal effective au 31 octobre 2019. Son choix est d'ordre personnel car une autre opportunité professionnelle lui a été offerte, sa charge de conseiller municipal nécessite beaucoup de temps et d'énergie et il désire consacrer davantage de temps à sa famille. Dans ce contexte il n'est pas possible de répondre de façon satisfaisante aux attentes de ses concitoyens et il ne peut pas accepter de faire les choses à moitié. Il lui semble donc plus sage de renoncer à sa charge à la Commune mais il conserve sa charge de député qui lui permettra de continuer à travailler aux intérêts des citoyens du canton. Il remercie les conseillers de la confiance témoignée durant les 8 dernières années qui furent riches et passionnantes, et est reconnaissant de l'opportunité qui lui a été offerte d'être au service de sa ville et de ses concitoyens. Sa fonction fut gratifiante et captivante et il a vécu de magnifiques moments. Il s'engage à assumer ses responsabilités jusqu'au bout avec ardeur et à assurer une transition en douceur avec son/sa successeur/euse. La fonction de conseiller municipal est formatrice et à Rolle la Municipalité travaille en bonne harmonie. Il encourage les candidatures pour le remplacer et répondra à toutes les questions.

Le Président prend congé à son tour et remercie les conseillers de leur courtoisie et de leurs conseils qui lui ont permis d'apprendre le métier de président dans de très bonnes conditions et sans trop de difficultés; il croit que les séances se sont déroulées de manière constructive et efficace. Il a toujours eu du plaisir à y participer et lors de cette dernière séance il se dit que tiens, déjà... Et il donne rendez-vous aux conseillers après un bel été!

La séance est levée à 20h56

Au nom du Conseil communal

Philippe Blaser
Président



Violaine Cherpillod
Secrétaire